

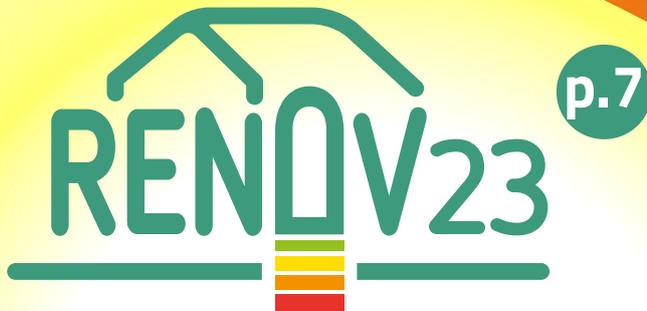
sdec²³ info

Un magazine édité par le



Lettre d'information
du Syndicat départemental des énergies de la Creuse

DOSSIER



MonAccompagnateurRénov

Accédez aux aides
MaPrimeRénov
du Parcours Accompagné



L'ACTU

En Creuse, en France et ailleurs...

GAZ ET ÉLECTRICITÉ

Quels sont les différents tarifs pour 2025 ?

BORNES DE RECHARGE

IRVE : un bilan 2024 très positif et une vraie progression

COMPTES ANNUELS DU SDEC

Un bilan sain qui permet de développer des choix stratégiques



Edito

La rénovation énergétique des logements est une thématique et un enjeu auxquels je suis particulièrement attaché, à la fois parce qu'elle contribue à la transition énergétique mais également parce qu'elle permet aux citoyens, et aux creusois en particulier, de vivre dans des maisons anciennes confortables, sur ce territoire marqué par un patrimoine bâti identitaire.

La Creuse a su préserver ses paysages et son bâti traditionnel qui marque nos bourgs et nos campagnes en utilisant des matériaux du terroir, souvent issus du sol qui l'a vu naître.

Ce bâti traditionnel n'est pas sans poser de questions aux regards des attentes en termes d'habitat : de grands espaces ouverts, de grandes ouvertures... mais également en termes de confort thermique. Les maisons creusoises traditionnelles sont connues pour rester fraîches, caractéristique séduisante à la belle saison mais plus inconfortable en hiver !

Les performances des logements sont évaluées à partir des diagnostics de performances énergétiques qui permettent le classement des logements selon une étiquette énergétique de A à G, qui conditionne les aides financières MaprimeRénov mobilisables sur les projets de rénovation énergétique mais également l'autorisation de mettre le bien sur le marché locatif.

La Creuse compte actuellement 70 000 logements occupés au titre de résidence principale. Ce parc constitue un potentiel important de rénovation énergétique sur des logements anciens à faibles performances énergétiques, souvent équipés d'un système de chauffage carboné au fioul ou au gaz.

L'application des DPE au bâti ancien a depuis de nombreuses années révélé ses limites et les conséquences parfois négatives induites par des rénovations, certes **performantes d'un point de vue de l'étiquette énergétique, mais ne respectant pas suffisamment les spécificités du bâti.**

Conscients de ces difficultés, les sénateurs ont adopté une proposition de loi visant à **adapter les enjeux de la rénovation énergétique aux spécificités du bâti ancien**, par une adaptation des critères d'évaluation et des modalités de calcul du diagnostic de performance énergétique (DPE) aux spécificités de ce type de bâti et j'en suis heureux.

Les discussions actuelles au palais du Luxembourg trouvent bien un écho direct avec les problématiques que l'on rencontre chaque jour dans l'accompagnement à la rénovation des particuliers en Creuse. La législation actuelle favorise plutôt les matériaux récents, pas forcément adaptés dans des réhabilitations de bâtiments anciens. En effet, actuellement **la réglementation repose sur des critères d'évaluation et des modèles de calculs conçus pour des bâtiments neufs** qui incitent à l'utilisation de techniques d'isolation et de matériaux contemporains, pas toujours recommandés pour le bâti ancien. Des travaux inadaptés peuvent causer des désordres dans le bâti et la perte des qualités < naturelles > liées aux modes constructifs anciens, à commencer par leurs qualités de régulation naturelle de la température et du taux d'humidité. Ils peuvent aller jusqu'à conduire à l'apparition de pathologies, réduisant potentiellement l'espérance de vie du bâtiment et pouvant porter atteinte au confort et à la santé des occupants.

Il est donc urgent que le cadre législatif et les dispositifs d'aides incitatives intègrent mieux les spécificités du bâti ancien **afin que performance énergétique rime avec valeur patrimoniale.**

Du côté du SDEC, les conseillers de RENOV23 savent accompagner la rénovation énergétique des logements, globale et performante ! **Votre AccompagnateurRénov est ici !**

André Mavigner
Président du SDEC

Sdec'Info est une publication du
Syndicat départemental des énergies de la Creuse
ISSN 2276-5905

11, av. Pierre Mendès-France • 23000 GUERET
Tél. : 05 55 81 53 01 • Courriel : contacts@sde23.fr
Tirage : 1 200 exemplaires sur papier recyclé
Directeur de la publication : André MAVIGNER

Rédaction : Services du Sdec

Conception : graal communication • St Goussaud

Crédits graphiques : Sdec, graal

Tous droits de reproduction même partielle réservés • 1^{er} trimestre 2025

www.sdec23.org



E Une flotte de véhicules SDEC 100 % électrique à horizon 2030 !

Depuis 2021, le SDEC agit de manière opérationnelle pour le développement de la mobilité durable et notamment en faveur de la mobilité électrique. Aujourd'hui plus de 40 bornes de recharge publiques maillent le territoire creusois pour permettre à chacun un accès aux stations de recharge.

Le SDEC a souhaité également intervenir sur son parc de véhicules avec un objectif 100% électrique en 2030.

Avec l'acquisition d'un premier véhicule électrique en 2016, le SDEC a décidé dès 2021 d'optimiser l'électrification de son parc au rythme de son renouvellement. **En 2025, le SDEC passe le cap de 50% de véhicules électriques dans sa flotte.** Actuellement la flotte est constituée de 6 véhicules électriques, un septième étant attendu pour le printemps 2025, sur un parc de 11 véhicules.

En 2024, la flotte de véhicules électriques a parcouru près de 67 000 kilomètres et représente un gain de 3 372€ d'économies par rapport à des pleins d'essence (14k€ depuis 2016), soit :

- 12MWh d'énergie consommée (47MWh depuis 2016)
- 7,3 Tonnes de CO2eq économisées (28,5T depuis 2016)

E Une équipe sensibilisée à l'utilisation des voitures électriques



Aujourd'hui, la transition vers une mobilité plus durable est en marche. Promouvoir l'utilisation des véhicules électriques auprès des agents est primordiale pour accompagner les équipes dans cette transition.

Aussi, pour appréhender les réticences au passage à l'électrique et améliorer la culture générale des équipes sur la mobilité électrique, le SDEC a organisé en interne avec le concours de l'association NAME (Nouvelle Aquitaine Mobilité Electrique), une demi-journée de sensibilisation et d'information sur les questions de mobilité électrique pour démêler le vrai du faux. Appuyée par des exemples concrets, une discussion ouverte a permis de lever des freins dans les usages professionnels du véhicule électrique.

Un moment d'échanges bien accueilli par les équipes !



- 2** **ÉDITORIAL**
- 3** **L'ACTU DES ÉNERGIES**
En Creuse, en France et ailleurs
- 6** **TARIFS GAZ ET ÉLECTRICITÉ 2025**
Le Groupement d'Achats Nouvelle Aquitaine permet de faire des économies
- 7** **DOSSIER : MonAccompagnateurRénov**
 - Comment fonctionne le nouveau dispositif ?
 - MaPrimeRénov Parcours Accompagné en détail
 - L'accompagnement du SDEC de A à Z
- 12** **BILAN IRVE 2024**
Fiabilité du réseau et nette progression des usages
- 14** **SDEC, LE BILAN FINANCIER**
Entre sérénité et maîtrise des dépenses
- 16** **LA PAROLE AUX ÉLUS**
Measnes et St Sulpice le Guérétois à l'honneur

l'actu en Creuse, en France, et ailleurs

ÉLECTRICITÉ

Production d'énergie, distribution d'énergie...
Notre département, à l'image du pays et de l'Europe,
poursuit sa progression vers un objectif bas-carbone.

Une production d'électricité bas carbone en France

Le gestionnaire de réseau RTE a publié de nouvelles données sur la production d'électricité en 2024 : la production française bas carbone a **atteint pour la première fois le seuil de 95% de l'électricité produite en France**.

En effet, après plusieurs années de production < contrariée > (corrosion sous contrainte pour les tranches nucléaires, sécheresse affectant la filière hydraulique, etc.), la production d'électricité en France métropolitaine est à son plus haut niveau au cours des 5 dernières années, selon les récentes données de RTE.

Cette remontée de la production provient de toutes les filières bas carbone : le nucléaire qui compterait pour près de 67,4% du mix national en 2024 mais aussi l'hydroélectricité (qui a connu son plus haut niveau de production depuis 2013 avec 74,7 TWh générés l'an dernier, soit 13,9% de la production en France métropolitaine en 2024).

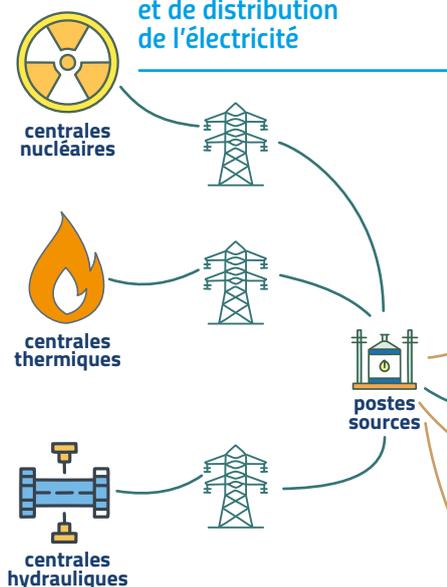
Suivent l'éolien (46,6 TWh, soit 8,7%) et le solaire (23,3 TWh, soit 4,3%). **La production solaire a, pour la première fois, dépassé en 2024 l'ensemble de la production d'électricité d'origine fossile.**

Par ailleurs, alors que les problématiques de dépendance énergétique ont occupé le débat lors de la crise énergétique ces dernières années, **la France affiche un record historique d'exportations nettes d'électricité en 2024.**

Ce record est lié naturellement aux hausses de productions mais aussi à une demande limitée : *< la consommation d'électricité française demeure faible, dans la tendance baissière de ces 10 dernières années sous l'effet d'une meilleure efficacité énergétique des équipements, renforcée par la hausse des prix et les actions de sobriété mise en œuvre en 2022 et maintenues depuis par les Français >* selon RTE.

Cette < faible > consommation contraste avec les prévisions traditionnelles d'évolution de la demande : la stratégie bas carbone de la France s'appuyant en effet sur une électrification des usages, soit sur une hausse des consommations électriques.

Schéma simplifié du réseau de production et de distribution de l'électricité



Le point sur la production d'électricité en Europe

La transition électrique en UE est marquée par une croissance « fulgurante » du solaire, le nucléaire et l'éolien étant toujours en tête du mix européen.

Alors que l'année 2024 a été marquée par des conditions politiques et économiques difficiles au sein de l'UE, la transition du secteur électrique a maintenu sa dynamique en faveur du solaire.

Le solaire a vu sa production d'électricité augmenter de plus de 20% et ce malgré un ensoleillement moins favorable qu'en 2023, plus que compensé par le niveau record des nouvelles installations l'an dernier.

Comptant pour 11,1% de la production d'électricité de l'UE en 2024, **le solaire a, pour la première fois, généré davantage d'électricité que le charbon (9,8% du mix européen)**. Cette progression sonne comme une bonne nouvelle pour le climat et contribue également à la sécurité d'approvisionnement énergétique de l'Europe.

La production d'électricité dans l'UE reste marquée par une prédominance du nucléaire (24%) et de l'éolien (17%).



Adapter le réseau pour augmenter les capacités d'accueil

Le département de la Creuse présente d'importants enjeux de développement des énergies renouvelables.

Dans le cadre du **Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables de Nouvelle Aquitaine**, RTE (Réseau de Transport d'Électricité), gestionnaire du réseau français de transport de l'électricité, a installé un **nouveau transformateur de puissance au poste source d'Aubusson**.

Porté par RTE, ce nouveau transformateur permet de renforcer, d'améliorer et de faciliter le raccordement des énergies renouvelables au réseau de transport d'électricité.

Inauguration du nouveau transformateur d'Aubusson

L'inauguration du nouveau transformateur de puissance du poste source d'Aubusson a eu lieu en présence des représentants de l'Etat, des élus locaux, des chambres consulaires et du gestionnaire de réseau ENEDIS.

Cet investissement de plus de **6,5 millions d'€** illustre la nécessaire adaptation du réseau aux nouveaux besoins face à l'augmentation des projets de production d'énergies renouvelables.



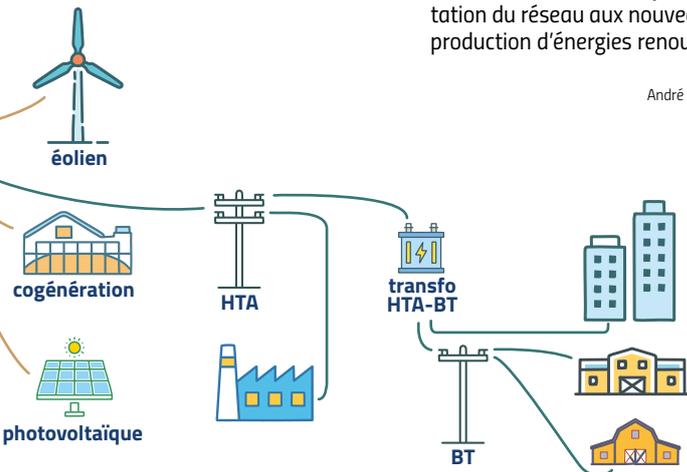
Madame Anne FRACKOWIAK-JACOBS, Préfète de la Creuse / Pascal LEROUSSEAU, Président de la Chambre d'Agriculture de la Creuse
André MAVIGNER, Président du SDEC / Dominique MILLAN, Directeur développement et ingénierie Auquitaine - Limousin - Midi Pyrénées pour RTE

Une augmentation significative de la distribution

Concernant la zone autour d'Aubusson, RTE a anticipé un investissement pour renforcer le poste source avec la mise en service d'un transformateur de puissance 225/63 kV de 170 MVA permettant de raccorder 60 MW de production d'énergies renouvelables supplémentaires.

Celui-ci va donc permettre d'augmenter les capacités d'accueil du réseau de transport d'électricité de manière significative pour répondre aux besoins actuels et à venir.

A horizon 2030, c'est un total de 34M d'€ investis par RTE pour adapter le réseau aux nouveaux usages.



Le S3RenR, quesako ?

C'est le **Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables** qui planifie les investissements à réaliser sur les réseaux de transport et de distribution d'électricité pour l'accueil des énergies renouvelables élaboré à la maille régionale, en accord avec les gestionnaires de réseau de distribution.

Il définit, localise, et estime le coût prévisionnel des ouvrages électriques à créer ou à renforcer pour augmenter la capacité d'accueil sur les réseaux de transport et de distribution d'électricité.

Ainsi, la maîtrise d'ouvrage du S3RenR est confiée à la société Réseau de transport d'électricité (RTE) et la DREAL suit l'élaboration, la mise en œuvre, et les révisions du schéma pour le compte du préfet de Région, qui en approuve la quote-part.

La quote-part est la contribution financière (en euros par mégawatt), due par chaque producteur EnR qui demande son raccordement au réseau électrique.

Ainsi, le S3RenR permet aux porteurs de projets d'avoir une vision régionale des possibilités et des coûts de raccordement au réseau électrique.

Le suivi de ces capacités réservées au travers du S3RenR est disponible sur le site Capareseau.fr développé par RTE.

Le site capareseau.fr



Suivi en temps réel et localisation des capacités d'accueil mises à disposition à titre indicatif par les gestionnaires de réseaux.

Retrouvez plus d'infos sur : www.sdec23.org
actualités
informations
dossiers
contacts...

Evolution tarifaire 2025

Gaz et électricité

Quelques bonnes nouvelles !

Dans le cadre du groupement d'achat d'énergies Nouvelle-Aquitaine 2023/2026, l'évolution des tarifs en 2025 pour l'électricité et le gaz naturel subit une forte baisse par rapport à 2024 pour les membres du Groupement d'Achat, malgré les augmentations des droits d'accise et d'acheminement.

POUR L'ÉLECTRICITÉ

Fiscalité et TURPE

- Les droits d'accise (prélèvement au profit de l'Etat), désormais non couverts par le bouclier tarifaire, reviennent à leur niveau d'avant crise, et subissent une **indexation sur l'inflation**. Ils passent ainsi
 - de 21 à 33,7 € HT/MWh (Pour les PDL ≤ 36 kVA)
 - de 20,5 à 26,23 € HT/MWh (>36 kVA puissance ≤ 250 kVA).

- Le TURPE (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Energie, qui couvre l'acheminement et l'utilisation des réseaux de distribution) a augmenté au 1^{er} février 2025 de 7,70 %

Fournitures, acheminement et taxes

Pour les membres du Groupement d'Achat Nouvelle Aquitaine représentés par le SDEC au niveau départemental, les économies pour 2025 vont de 13 à 20 % environ par rapport à 2024, selon la typologie des points de livraison (bâtiments ou éclairage public) et la segmentation du contrat (C2, C3, C4, C5). A noter cependant que l'éclairage public fait exception avec une hausse d'environ 18 %.

électricité

| Segment | Descriptif | 2025 | 2024 | Ecart N-1 |
|---------------------|------------------------|--------------------|--------------------|-----------|
| | | Prix moyen TTC/MWh | Prix moyen TTC/MWh | |
| C5 Bâtiment | <=36 kVA BT | 278,53 € | 321,59 € | -13,39% |
| C5 Eclairage public | <=36 kVA BT | 180,00 € | 152,37 € | -18,13% |
| C4 | >36 kVA BT | 261,37 € | 296,26 € | -11,78% |
| C3 | >36 kVA HTA profilé | 196,34 € | 244,16 € | -19,59% |
| C2 | >36 kVA HTA téléreleve | 171,63 € | 214,15 € | -19,86% |

POUR LE GAZ

Fiscalité et TURPE

- Les droits d'accise (prélèvement au profit de l'Etat) pour le gaz passent de 16,27 €/MWh en 2024 à 17,16 €/MWh en 2025.
- Les coûts d'acheminement seront actualisés d'ici juillet 2025 (pour le calcul des prix moyens TTC 2025, des coûts d'acheminement en cours et identiques à 2024 sont pris en compte).

Fournitures, acheminement et taxes

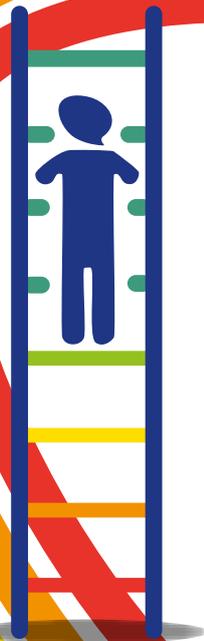
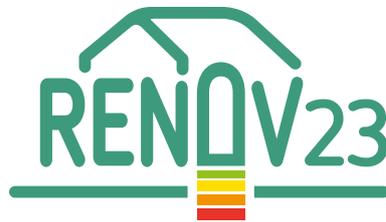
Pour les membres du Groupement d'Achat Nouvelle Aquitaine, les économies réalisées sont entre 15 et 25 % selon le segment tarifaire (T1 T2 T3 T4) du contrat gaz.

gaz naturel

| Segment | Descriptif | 2025 | 2024 | Ecart N-1 |
|---------|-----------------------------------|--------------------|--------------------|-----------|
| | | Prix moyen TTC/MWh | Prix moyen TTC/MWh | |
| T1 | <6000 kWh/an | 156,52 € | 184,46 € | -15,15% |
| T2 | entre 6000 et 300 000 kWh/an | 114,72 € | 145,27 € | -21,03% |
| T3 | entre 300 000 et 5 000 000 kWh/an | 111,27 € | 142,76 € | -22,06% |
| T4 | entre 300 000 et 5 000 000 kWh/an | 101,52 € | 135,93 € | -25,32% |

MonAccompagnateurRénov

Comment accéder
au nouveau parcours
MaPrimeRénov ?



La rénovation énergétique est au cœur des préoccupations actuelles, à la fois pour des raisons environnementales, économiques et sociales.

Afin de favoriser la transition énergétique, des dispositifs d'accompagnement sont mis en place pour aider les particuliers, qu'ils soient propriétaires occupants, bailleurs ou futurs acquéreurs, à mener à bien leurs projets de rénovation.

Parmi ces dispositifs, celui de **MonAccompagnateurRénov** se distingue par sa capacité à offrir un accompagnement de qualité tout au long de la démarche, de la création du projet jusqu'à la fin des travaux.

Alors on vous dit tout sur le service !

MonAccompagnateurRénov est proposé par **Renov23** avec les avantages qu'il offre pour une rénovation énergétique ambitieuse et performante.

Suivez le guide...



A DÉCOUVRIR :

- MonAccompagnateurRénov en bref
- MaPrimeRénov Parcours accompagné
- Ressources et plafonds des primes
- Les 4 étapes du parcours avec le SDEC



MonAccompagnateur

Le SDEC vous accompagne dans vos démarches MaPrime Rénov



MonAccompagnateurRénov, c'est quoi ?

La réforme du dispositif MaPrimeRénov est entrée en vigueur en janvier 2024, et avec elle, le nouveau statut d'Accompagnateur Rénov.

Cette réforme vise à massifier la rénovation énergétique des logements, via un unique parcours « **MaPrimeRénov Parcours Accompagné** », dédié à la rénovation énergétique d'ampleur des résidences principales.

Ce parcours s'adresse à toutes les tranches de revenus, propriétaires occupants et bailleurs, et permet ainsi de simplifier les démarches liées à la mobilisation des aides financières.



**L'EXPERTISE
DU SDEC**

Depuis 2006, le SDEC accompagne les particuliers dans leurs projets de rénovation, via l'Espace Infos Energie puis Renov23.

Au fil des années, le SDEC s'est doté d'un solide bagage de compétences et de connaissances en matière de rénovation énergétique et de dispositifs d'aides.

Renov23 est aujourd'hui bien identifié des ménages et des professionnels du bâtiment. Son engagement se poursuit en tant qu'Accompagnateur Renov.

L'équipe, composée de quatre conseillers, accompagne déjà 135 ménages dans leur projet de rénovation d'ampleur.



Le SDEC est agréé « **MonAccompagnateurRénov** ». Ainsi **RENOV23** est aujourd'hui votre **AccompagnateurRénov**.

Face aux enjeux de décarbonation du secteur résidentiel, les taux de subvention ont massivement été réhaussés et l'**accompagnement par un AccompagnateurRénov** devient **obligatoire**.

MonAccompagnateurRénov, c'est un appui administratif et technique tout au long du projet du ménage pour des rénovations pertinentes et performantes, tout en évitant les arnaques.

MonAccompagnateurRénov est un accompagnement obligatoire et nécessaire pour accéder aux aides du Parcours Accompagné de MaPrimeRénov.

Plafonds des ressources pour 2025
suivant les revenus et
la composition du ménage

Plafond des ressources

| Composition du ménage | Plafond des ressources | | |
|-------------------------|------------------------|----------------|----------------------|
| | «très modestes» | «modestes» | «intermédiaires» |
| | 17 173 € | 22 015 € | 30 844 € |
| | 25 115 € | 32 197 € | 45 340 € |
| | 30 206 € | 38 719 € | 54 592 € |
| | 35 285 € | 45 234 € | 63 844 € |
| | 40 388 € | 51 775 € | 73 098 € |
| par personne en sus | 5 094 € | 6 525 € | 9 254 € |



MaPrimeRénov Parcours Accompagné pour les rénovations d'ampleur



Le parcours accompagné de **MaPrimeRénov** est soumis à deux conditions indispensables :

- 1 la réalisation d'au moins deux gestes d'isolation (parmi la toiture, les murs, le sol et les fenêtres),
- 2 un gain énergétique d'au moins deux étiquettes au DPE (Diagnostic de performance énergétique) grâce aux travaux.

Les deux gestes d'isolation doivent représenter au moins 25% de la surface concernée (ex : l'isolation d'au moins 25% des murs). En cas de chauffage au fioul, une troisième condition requise est son remplacement par un système fonctionnant aux énergies renouvelables.

Il est à noter que pour permettre le gain énergétique de deux classes, plusieurs postes de travaux sont nécessaires. La réalisation des deux gestes d'isolation minimum peut s'avérer dans certains cas insuffisante, notamment si des travaux d'amélioration ont déjà été effectués sur le bâtiment.

Par exemple, pour une maison actuellement classée E au DPE, dont les murs et les combles bénéficient déjà d'une certaine isolation, il sera alors nécessaire de remplacer le système de chauffage et/ou le système d'eau chaude sanitaire pour obtenir le gain énergétique de deux étiquettes.

BONNE NOUVELLE !

Attendu depuis au moins 2 ans par toute la profession et après de multiples rebondissements, le décret autorisant le cumul du PTZ acquisition et l'aide de l'Anah MaPrimeRénov «parcours accompagné» (revenus modestes et très modestes) est enfin sorti au Journal Officiel !

L'aide **MaPrimeRénov Parcours Accompagné** est un pourcentage du montant des travaux qui varie selon le revenu fiscal de référence du foyer et le gain énergétique généré par le projet.

Une bonification de 10 % est appliquée sur la prime si le logement est une passoire énergétique (logements avec une étiquette F ou G) et que le programme de travaux lui permet d'atteindre l'étiquette D au minimum.

EXEMPLES

Un ménage aux revenus intermédiaires, dont l'habitation passe de l'étiquette G à l'étiquette C, peut mobiliser jusqu'à 42 000 € de prime (60% de 70 000 €).

REVENUS MODESTES



REVENUS SUPÉRIEURS



Pourcentages de la prime suivant les plafonds de dépenses éligibles et les revenus des ménages

| Gains en nombre de classes énergétiques | Plafonds des dépenses éligibles (HT) | Classification des revenus des ménages | | | |
|---|--------------------------------------|--|----------|----------------|------------|
| | | très modestes | modestes | intermédiaires | supérieurs |
| 2 | 40 000 € | | | 45% | 10% |
| 3 | 55 000 € | 80% | 60% | 50% | 15% |
| 4 et + | 70 000 € | | | | 20% |
| | | + 10% Bonification «Sortie de passoire énergétique» (Classe D minimum) | | | |



MonAccompagnateur

Le SDEC vous accompagne tout au long de votre projet !

L'accompagnement par Renov23 permet d'aider les ménages dans la réalisation de leurs projets de rénovation énergétique, en proposant un suivi personnalisé, une expertise technique et une assistance administrative.

Les conseillers Renov23 accompagnent les ménages à chaque étape de leurs projets, de l'évaluation à la réalisation.

Un parcours en 4 étapes principales



ÉVALUATION DU LOGEMENT ET REVENUS

Tout démarre par un rendez-vous entre le conseiller **Renov23** et le ménage afin d'échanger sur les grandes lignes du projet, l'opportunité du parcours accompagné, les aides mobilisables, les différentes démarches et le coût du parcours.

Une fois l'entrée dans le parcours définie, le conseiller réalise une visite du bien à rénover afin d'appréhender sa performance énergétique et d'évaluer la pertinence du projet envisagé.

Lors de cette visite, il est porté attention aux éventuels désordres du bâti et des recommandations techniques sont apportées.

Si besoin, une simulation thermique peut être réalisée afin de confirmer le gain énergétique et la poursuite dans le parcours. Lorsqu'une situation sociale difficile est constatée (habitat indigne, inadaptation liée au vieillissement...), l'accompagnateur peut orienter le ménage vers d'autres services compétents.



AUDIT ÉNERGÉTIQUE

L'une des étapes déterminantes du parcours est la réalisation de l'audit énergétique.

Au préalable, **Renov23** élabore avec le ménage un plan de rénovation personnalisé en fonction de ses besoins spécifiques, de son budget, des contraintes techniques du bâtiment et des objectifs de performance énergétique. Plusieurs scénarios peuvent alors être soumis à l'audit énergétique.

Celui-ci est réalisé par un auditeur certifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement). **Renov23** a contractualisé une prestation avec Soliha Terres-Océan Limousin, qui réalise une visite du logement afin de réaliser le relevé des mesures et des équipements.

A l'issue de l'audit, un rapport est remis au ménage, indiquant notamment l'étiquette énergétique actuelle du logement et les étiquettes projetées de chaque scénario. C'est sur cette base que la prime sera calculée, selon le gain énergétique du scénario choisi.



MONTAGE DU DOSSIER

En parallèle ou après restitution de l'audit énergétique, le ménage fait réaliser des devis auprès d'artisans certifiés RGE.

Il est recommandé de recueillir 2 ou 3 devis par poste de travaux afin de comparer les coûts, les solutions techniques proposées et d'avoir recours à des artisans locaux.

Le conseiller **Renov23** analyse les devis : prix, mentions obligatoires, compatibilités avec le projet et avec d'éventuelles normes d'urbanisme. Un plan de financement est ensuite réalisé afin de calculer le montant des primes et le reste à charge.

Une fois le projet élaboré, l'accompagnateur constitue le dossier administratif et aide le ménage à déposer la demande de prime. En fonction des revenus et de la localisation, d'autres aides complémentaires (Conseil départemental, Communauté de communes...) peuvent aussi être sollicitées.

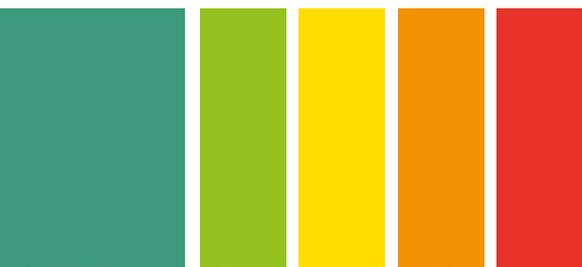
Le ménage est accompagné dans les démarches administratives jusqu'à l'accord des subventions. Il est également possible de demander des avances et des acomptes sur la prime pour les ménages aux revenus modestes et très modestes.



Contact

05 55 51 03 39

renov23@sde23.fr



RÉALISATION TRAVAUX

Une fois les travaux réalisés, le conseiller **Renov23** réalise la visite de fin de chantier afin de vérifier les travaux réalisés. Cette visite est aussi l'occasion de transmettre des conseils sur la bonne prise en main du logement rénové.

A la suite de la visite, l'accompagnateur constitue le dossier de demande de versement de la prime.

Il remet au ménage l'ensemble de son dossier, ainsi que le carnet d'information du logement.

L'offre de service proposée par Renov23 dans le cadre du parcours accompagné est donc un dispositif complet et structuré.

Ce dispositif permet aux ménages de bénéficier d'un suivi professionnel et personnalisé tout au long de leurs projets afin d'en garantir la réussite.

Le parcours accompagné répond à la fois aux enjeux de transition énergétique, de préservation du patrimoine bâti, d'amélioration du confort des logements et de lutte contre la précarité énergétique.



Isolation



Ouvrants



Chauffage

TÉMOIGNAGE

Maxime vient d'achever la rénovation d'une maison ancienne près de Gouzon

Le ménage a acheté une maison ancienne en centre-bourg et a entrepris une rénovation globale.

Il s'est engagé dans le Parcours Accompagné avec Renov23 en février 2024. N'ayant pas, à l'époque, connaissance de l'existence de ces aides, le ménage tombe alors sur l'annonce d'une permanence Renov23.

Quand on en a entendu parler, on a pris rendez-vous à France Service Gouzon.

A cette occasion, Renov23 l'oriente vers le Parcours Accompagné. Le projet coche toutes les cases : l'isolation des murs par l'intérieur, l'isolation des combles perdus, le remplacement des menuiseries et l'installation d'un poêle de masse. **L'audit énergétique confirme le passage de l'étiquette G à D.**

Le ménage ayant des revenus très modestes, une aide à hauteur de 90% du montant HT des travaux est attribuée (80% éligibles + 10% de bonification).

Ainsi, pour un projet à 50 000 €, le ménage perçoit 44 400 € de prime.

Le parcours lui a permis de réaliser tous les travaux dès le départ et de s'orienter vers des matériaux de qualité.

Ça nous a permis de faire toutes les menuiseries d'un coup. Sinon on aurait fait petit à petit. Je n'aurais peut-être pas fait le salon tout de suite. On n'aurait peut-être pas pu partir sur cette gamme là. On est sur une porte bien isolée. C'est de la fourniture française, on le voit en différence de qualité.

Concernant les artisans, il n'y a rien à redire.

Sur les trois artisans sur qui je suis tombé, je suis très content. On voulait des entreprises de qualité.

Quant aux délais et aux différentes démarches administratives, Maxime est satisfait :

Pour moi il n'y a quasiment rien en administratif, j'ai été à mon compte, ce n'est pas pour deux devis et trois formulaires à remplir... Heureusement qu'il y a avait ce délai pour monter le dossier, ça m'a permis de trouver des artisans et obtenir les devis. Les bons artisans ils ne peuvent pas intervenir avant 6 mois à 1 an. C'est à ça qu'on reconnaît les bons artisans.

Au final, il aura fallu un an pour le montage du dossier et la réalisation des travaux.

Pour moitié moins cher qu'une construction, on a une maison neuve, avec du charme et une histoire !

BORNES DE RECHARGE

BILAN D'EXPLOITATION IRVE 2024

Un réseau fiable pour un service de pr



Le SDEC a réussi en 2 ans à déployer des bornes de recharge de qualité qui permettent aux creusois comme aux personnes de passage de recharger leur véhicule où qu'ils soient en Creuse.

Inutile de se rendre dans les pôles urbains ou le long de grands axes routiers, le SDEC a su déployer une offre fiable et accessible à tous !

Bilan IRVE en bref...

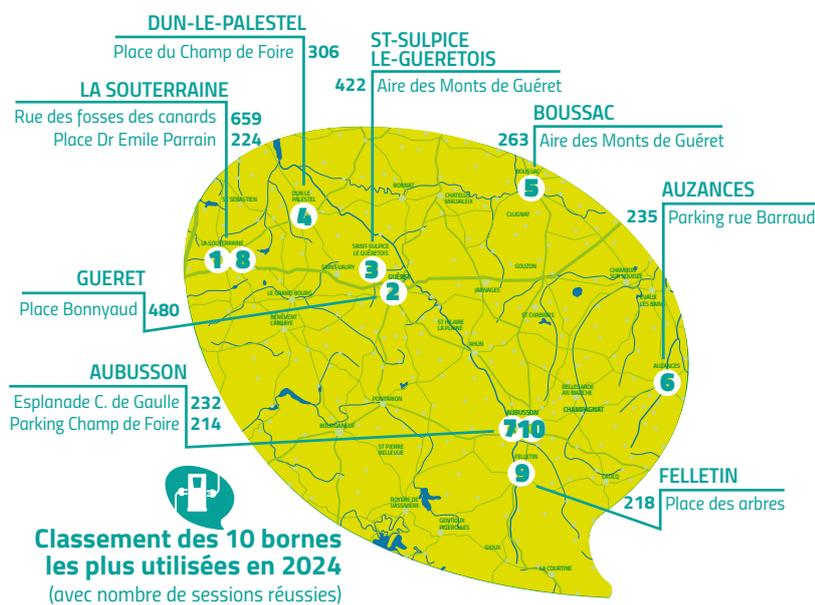
- **Une offre partout en Creuse**
41 bornes en service
 - 18 Rapides
 - 23 Normales
- **Une offre de qualité**
93% Taux sessions réussies
- **Une offre de plus en plus utilisée**
+49% de sessions en 1 an
- **Détail par type de bornes :**



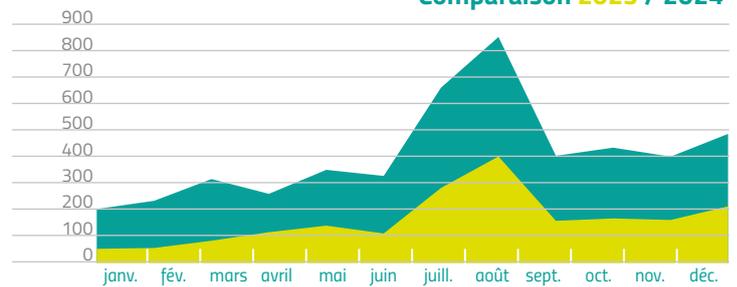
Total kWh délivrés : **31 569**
 kWh par session : **15**
 Durée par session : **2h04min**
 Sessions réussies : **2 044**



Total kWh délivrés : **78 764**
 kWh par session : **21**
 Durée par session : **1h12min**
 Sessions réussies : **3 529**



Nombre de recharges mensuelles
Comparaison 2023 / 2024



Evolution du nombre de recharges annuelles de 2020 à 2024



INFORMATION

Baisse des prix des recharges

Le réseau de bornes du SDEC est intégré au réseau MOBIVE constitué de 10 départements de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Afin de séduire de nouveaux utilisateurs dans un contexte de développement de l'offre, il a été proposé une baisse des tarifs afin de présenter un prix au kWh abordable et attractif.

Ce changement tarifaire a été validé par les élus du SDEC en Comité Syndical du 18/02/2025, et sera appliqué simultanément sur l'ensemble du réseau MOBIVE à compter du mois de Mai 2025.

LES PRINCIPAUX CHIFFRES

Proximité

5 573

Sessions de charges réussies

110 333

KWh total délivrés

92

Tonnes de CO2 économisées

Nouveaux tarifs à compter de mai 2025

Grille de tarification d'utilisation des bornes et du service Mobive



| Modèle PDC et/ou borne | Non abonnés Mobive (4) (itinérants abonnés à d'autres opérateurs, usagers à l'acte) | | Abonnés Mobive (*) (3) | |
|---|--|---|------------------------|---|
| | Prix kWh | Plus-value horaire à partir de 10h de connexion (€/min) | Prix kWh | Plus-value horaire à partir de 10h de connexion (€/min) |
| PDC délivrant une puissance AC inférieure ou égale à 8 kVA | | | | |
| ☀️ Tarif Jour (7h/ 22h) | 0,40 € TTC/kWh | 0,10 € TTC/minute | 0,35 € TTC/kWh | 0,08 € TTC/minute |
| 🌙 Tarif Nuit (22h/ 7h) | | <i>Pas de plus-value de nuit</i> | | |
| PDC délivrant une puissance AC strictement supérieure à 8 kVA | | | | |
| ☀️ Tarif Jour (7h/ 22h) | 0,40 € TTC/kWh | 0,10 € TTC/minute | 0,35 € TTC/kWh | 0,08 € TTC/minute |
| 🌙 Tarif Nuit (22h/ 7h) | | <i>Pas de plus-value de nuit</i> | | |
| PDC délivrant une puissance DC comprise entre 22 kVA et 39 kVA | | | | |
| Tarif unique | 0,50 € TTC/kWh | 0,12 € TTC/minute | 0,40 € TTC/kWh | 0,10 € TTC/minute |
| PDC délivrant une puissance DC comprise entre 40 kVA et 60 kVA | | | | |
| Tarif unique | 0,55 € TTC/kWh | 0,12 € TTC/minute | 0,45 € TTC/kWh | 0,10 € TTC/minute |
| PDC délivrant une puissance DC strictement supérieure à 60 kVA | | | | |
| Tarif unique | 0,68 € TTC/kWh | 0,12 € TTC/minute | 0,57 € TTC/kWh | 0,10 € TTC/minute |

Tarif maximal des transactions 50,00 € TTC par transaction pour les abonnés à Mobive (3)
90,00 € TTC par transaction pour les non abonnés à Mobive (itinérants, usagers à l'acte) (4)

Abonnement 18,00 € TTC/an

NB 1 : ne sont facturées que les charges réussies au sens de l'AFIREV

NB 2 : pour une charge réussie, tout kWh et toute minute entamés sont facturés.

(3) : abonnés ayant utilisé un moyen de paiement permettant de les identifier comme abonnés

(4) : non abonnés à Mobive ou abonnés n'ayant utilisé un moyen de paiement permettant de les identifier comme abonnés



Un bilan sain grâce à la maîtrise des

Les principaux chiffres du bilan 2024

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

- 300 000 € de charges de fonctionnement
- 1,6 millions € de charges de personnel
- 560 000 € de charge de gestion courante, dont :
 - 100 000 € pour le budget IRVE
 - 20 000 € pour le budget photovoltaïque
 - 60 000 € pour les indemnités et frais d'élus
 - 250 000 € d'aides versées aux collectivités pour les projets EP
 - 130 000 € d'aides versées aux collectivités pour les projets EnR

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- 100 000 € de vente de cuivre
- 3 millions € d'accise électricité
- 780 000 € de subventions et participations
- 2,4 millions € de redevance ENEDIS

A noter : une section de fonctionnement excédentaire qui permettra de financer les besoins d'investissements.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- 30 000 € de licences, logiciels...
- 14 000 € d'aménagement, matériel informatique, mobilier...
- 6,2 millions € de travaux ER

RECETTES D'INVESTISSEMENT

- 10 000 € de FCTVA
- 2,8 millions € d'aides aux travaux ER (FACE, ART8 ENEDIS et PCT)

A noter :

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

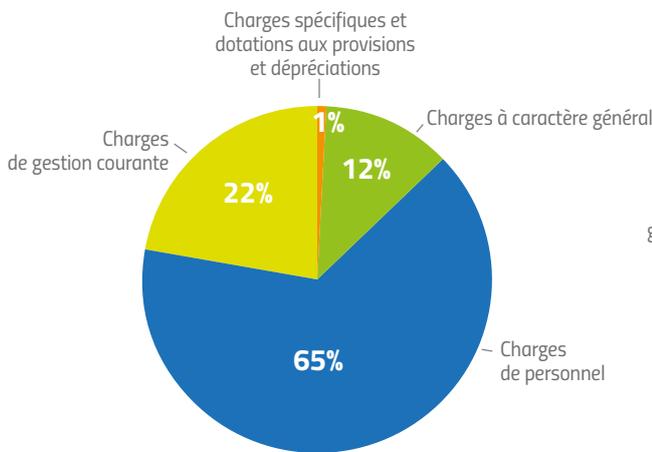
6 propositions d'orientations budgétaires pour 2025 :

- 1 : Orienter nos investissements vers le réseau souterrain.
- 2 : Conforter les démarches vertueuses de modernisation des installations d'éclairage public et développer une mission d'accompagnement stratégique.
- 3 : Pérenniser l'accompagnement des collectivités dans leurs projets de maîtrise et de substitution énergétique et agir pour une dynamique départementale de transition énergétique.
- 4 : Conforter le service d'accompagnement aux particuliers dans leur projet de rénovation performante du logement.
- 5 : Mettre en place un *Plan Corps de Rue Simplifié* (PCRS) sur le département dans le cadre d'une démarche partenariale.
- 6 : Adapter le bâtiment face aux enjeux énergétiques et aux évolutions des usages.

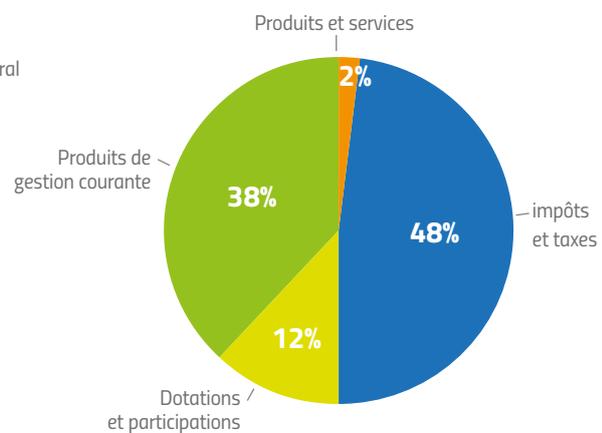
EN CONCLUSION :

Associer une gestion rigoureuse et des choix stratégiques dans nos activités

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



99% des dépenses d'investissement sont dédiées aux programmes de travaux ER, seul 1% est lié au fonctionnement du syndicat.

62% des recettes d'investissement sont financés par l'excédent de fonctionnement capitalisé et le virement de la section de fonctionnement, et 28% par les subventions d'équipement (82% de FACE, 15% d'ENEDIS, 3% de participation)

- Une situation saine mais avec un impératif de prudence.
- Trouver le juste équilibre entre activité historique (socle de nos ressources) et l'indispensable développement de nos activités en lien avec la transition énergétique
- Diversification de nos ressources

A PROPOS DU BUDGET VERT

Le budget vert ou comment apprendre à lire les comptes des collectivités au regard de leur impact pour la transition écologique

L'article 191 de la loi de finances 2024 a introduit l'obligation pour les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux de plus de 3 500 habitants de se doter « d'un budget vert », à compter de l'exercice 2024.

Ce budget n'est pas un nouveau budget ou un nouveau dispositif de soutien en faveur de la transition. C'est un outil permettant de mieux interpréter les impacts des dépenses qui seraient favorables, neutres ou défavorables à la transition écologique.

Dès lors, le compte administratif ou financier unique des collectivités devra désormais comporter un état annexé relatif à l'impact du budget pour la transition écologique.

6 axes permettent de classifier les dépenses d'investissement :

- Axe 1° : atténuation du changement climatique ;
- Axe 2° : adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Axe 3° : gestion des ressources en eau ;
- Axe 4° : transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
- Axe 5° : prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
- Axe 6° : préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

Un outil pour introduire un critère de durabilité dans toutes les actions des collectivités !

MEASNES

Un projet ambitieux de rénovation énergétique

St SULPICE le GUÉRETOIS

Développer l'autoconsommation électrique

Le **sdec**²³
c'est **VOUS !**

Le SDEC, c'est l'outil des communes et communautés de communes, et l'émanation directe des collectivités tant dans sa représentation que dans ses politiques territoriales. Alors, nous avons décidé de vous donner la parole directement en publiant régulièrement des témoignages d'élus !

Paroles d'élus

Dans ce numéro du SDEC'Info, nous donnons la parole :
▪ à Marc LAMONTAGNE, maire de Measnes, pour ses projets de rénovation énergétique,
▪ à François CHATELAIN, conseiller municipal à St Sulpice le Guérétois pour un projet photovoltaïque.

Measnes : un accompagnement du SDEC fiable et efficace de A à Z

Le début du processus s'est engagé en 2018 par des audits et des études de faisabilité, réalisés par des prestataires sélectionnés par le SDEC, sur différents bâtiments et qui ont convaincu la mairie d'engager la rénovation énergétique et signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un accompagnement du SDEC.

Dans les premières projections suite aux rendus des faisabilités, le potentiel de travaux de rénovation devait inclure la mairie-école ainsi que le presbytère. Les estimations financières étaient positives et les subventions possibles permettaient, "sur le papier", la réalisation de l'ensemble des travaux envisagés.

Ces études ont servi ensuite au marché de maîtrise d'œuvre lancé par le SDEC. Une phase que la mairie n'aurait pu gérer seule et où l'expérience du SDEC fut un apport essentiel.

Néanmoins, pendant la phase étude et suite au chiffrage précis des travaux par l'architecte en phase de projet, il s'est avéré que l'ensemble prévu ne pourrait pas être réalisé. En effet le temps long de finalisation des objectifs,

d'obtention des subventions, l'inflation due à la période Covid et certainement aussi à une estimation trop optimiste des travaux en phase faisabilité ont contribué à l'amputation de la partie Presbytère et de l'étage supérieur de la mairie du projet global.

Pendant cette période d'étude, le SDEC s'est aussi occupé de recruter tous les acteurs nécessaires et obligatoires (Coordonnateur SPS, Contrôleur technique, Diagnostic amiante, etc) au bon déroulement des phases d'études et de chantier. Le recrutement et l'avance de tous ces frais, y compris la maîtrise d'œuvre, par le SDEC est un point très positif du processus d'accompagnement déléstant les maîtres d'ouvrage.

Les marchés de travaux pour le recrutement des entreprises ont été préparés par la maîtrise d'œuvre et lancés par la mairie en relation avec le SDEC. La mairie regrette que le cadre des marchés publics restreigne le recrutement d'entreprises locales.

Les travaux, commençant par les démolitions, ont démarré en juillet 2024, le SDEC servant d'appui et de

conseils afin de gérer au mieux les aléas du chantier. Malgré quelques surprises, modifications et débats avec la maîtrise d'œuvre l'ensemble des travaux est en majorité en cohérence avec les attentes de la mairie et les budgets sont maîtrisés. La rénovation énergétique de la mairie-école et le chauffage par géothermie sont prévus d'être livrés fin juillet dans le respect des délais fixés en début de démarrage du chantier.

Grâce aux fléchages des subventions en phase d'études et de travaux, grâce à l'expérience du SDEC dans la passation des marchés, l'apport du SDEC est précieux notamment sur toutes les parties administratives, législatives et techniques.

En résumé la rénovation de la mairie-école était indispensable et les services de la mairie auraient pu difficilement réaliser cette opération sans l'aide et l'expérience générale du SDEC.

Marc LAMONTAGNE
Maire - Measnes

St Sulpice le Guérétois : le photovoltaïque en évidence

Elu à la commune de Saint Sulpice le Guérétois depuis juin 2020 et étant référent du SDEC, je me suis toujours intéressé à la transition écologique, permettant d'émettre moins de CO2 et de réaliser des économies substantielles.

Après avoir subi des hausses très importantes sur les différents fluides en 2023, le conseil municipal a décidé qu'il fallait agir pour réaliser des économies. Il est en effet nécessaire de maîtriser les coûts tout en étant en même temps vertueux pour la planète. La 1^{ère} opération d'économie a consisté à éteindre l'éclairage public et contrôler de façon optimale les systèmes de chauffage.

Après la pose de panneaux photovoltaïques sur la verrière de la nouvelle école élémentaire en 2017 et depuis notre élection, entre hausse des prix des énergies et projets qui se multiplient sur le territoire, nous avons réfléchi à différentes solutions et le photovoltaïque s'est

notamment imposé à nous. Nous avons alors passé une convention avec le SDEC afin de profiter des avantages offerts par le syndicat.

Participant aux réunions du SDEC, je me suis rapproché de ses services et les ai ainsi rencontrés pour parler de notre projet et de la nécessité qu'il soit réalisé rapidement. Lors d'une première réunion avec mes collègues élus, les agents du SDEC nous ont expliqué ce qu'était l'autoconsommation et les différentes installations possibles. A la fin de la réunion, nous nous sommes rendus sur 3 sites potentiels, susceptibles de convenir à ce projet. Les agents du SDEC nous ont ensuite proposé de réaliser une étude d'opportunité.

Cette étude a depuis été réalisée par le SDEC et une 2^{ème} rencontre a permis d'appréhender la meilleure solution pour la commune quant au choix du site.



Aujourd'hui, il convient de procéder à la validation de l'étude de faisabilité lors d'un prochain conseil municipal. Ce projet devant être réalisé rapidement afin de permettre l'autoconsommation d'une grande partie de la production et la réalisation d'économie notable.

D'autres projets permettant de réaliser des économies pour la commune sont également en cours de réflexion, toujours dans le cadre de la transition écologique.

François CHATELAIN
Conseiller municipal - St Sulpice le Guérétois